REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2018 – 20 h 30

L'an deux mil dix-huit, le 11 mai à vingt heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la présidence de Simon ALBERT, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 3 mai 2018.

ETAIENT PRESENTS: Simon ALBERT - Noël CATHELIN - Christophe DEGLISE - Jocelyne DESCOLLONGES - Emmanuel GINET - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

ABSENTS EXCUSES: Laurent BORDEL→ procuration à Bernard VIVIER

Nathalie BURFIN Melvyn GIRAULT

Jocelyne DESCOLLONGES est élue secrétaire de séance.

I - VALIDATION COMPERENDU

Les Conseillers Municipaux valident, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2018.

II - FINANCES COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, pour le budget principal et le budget lotissement, les décisions modificatives de transferts de crédits de comptes excédentaires à comptes déficitaires.

III - AFFAIRES SCOLAIRES

1° Effectifs

A ce jour, 83 élèves sont inscrits pour la rentrée du 3 septembre prochain.

2° Collège de Briord – Rentrée septembre 2018

réunion de contact avec Mme la Principale du collège de Lagnieu et les familles des futurs élèves : Lundi
 28 mai à 18h - Salle des Fêtes de Briord.

IV - RESSOURCES HUMAINES - PERSONNEL

En conséquence du retour à la semaine de 4 jours et donc de la suppression de la matinée du mercredi, les horaires des agentes affectées au groupe scolaire ont été modifiés. L'organisation de ces nouveaux horaires a été soumise à l'approbation des 5 agentes concernées lors d'une réunion de concertation avec le Maire et la 1^{ère} Adjointe en charge des affaires scolaires.

V – URBANISME

Le compte rendu de la réunion du 12 avril consacrée à la suite du travail sur le règlement écrit, a été communiqué aux conseillers.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réunion publique consacrée à la présentation, au public, des orientations générales du PADD avait été envisagée pour le 15 juin 2018.

Le schéma d'assainissement, couvrant l'ensemble du territoire de la commune, en cours d'élaboration par un bureau d'études, n'a pu être, au stade actuel, mené à terme.

Ce document doit contribuer à définir les orientations du futur PLU.

De ce fait, la réunion publique, prévue initialement le 15 juin, est reportée sur une date à définir sur début septembre 2018.

Il est rappelé qu'un registre est ouvert en mairie, aux jours et heures d'ouverture, sur lequel les personnes intéressées par l'évolution du projet peuvent noter toute réflexion et proposition en rapport avec cette révision.

VI - VOIRIE - RESEAUX

1° Travaux divers

Les réflexions/études pour le renforcement de la défense incendie et l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable se poursuivent.

2° Chemins ruraux

Les devis pour les travaux de réfection de la voirie communale/rurale sont en cours de traitement.

3° Traversée du Bourg

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15 février 2018 une mission d'étude d'aménagement qualitatif de l'entrée Nord avait été confiée, au cabinet GSM (C.R. du 15.02.2018)

Monsieur le Maire rend compte de la présentation (le 02.05.2018) de l'étude réalisée par le cabinet GSM.

Les responsables de l'Agence Bugey Sud du service des Routes participaient à cette réunion.

Fin du mois de mai la version définitive, intégrant l'arrêt de bus règlementaire place de l'ancienne gare, sera communiquée à la municipalité. Cette étude particulière faite, l'étude globale de la traversée du bourg sera relancée.

4° Abribus du Trieux

Des questionnements sur l'emplacement et l'aménagement ont été adressés au Maire par le nouveau Chargé de gestion du transport scolaire du Département.

Emplacement et aménagement pourtant définis, il y a plusieurs mois, entre la municipalité et un responsable de la direction Transport Scolaire du Département.

Une réunion, avec toutes les parties prenantes, aura lieu prochainement sur place pour valider, ou invalider, l'emplacement et l'aménagement précédemment définis.

VII- BATIMENTS - TERRAINS COMMUNAUX

1° Travaux locaux techniques

Les travaux d'aménagement des locaux techniques se poursuivent normalement.

2° Toiture du bâtiment communal du restaurant

Un bout d'une sablière s'est détaché et est tombé sur la chaussée.

Une intervention, pour diagnostic et réparation, a été demandée à une entreprise de charpente.

3° Toiture église

Les travaux de réfection du toit (nord) de l'église prévus en juillet seront à décaler sur septembre, afin de préserver la présence de l'importante colonie de chauve-souris.

4° Travaux mise en accessibilité

Sur 2018 à réaliser des travaux sur le bâtiment communal du restaurant et sur le bâtiment des associations (place de l'ancienne gare).

VIII - CCPA

Monsieur le Maire communique diverses informations, notamment un document sur l'étude de faisabilité technique et règlementaire de la boucle Viarhona entre Villebois et Dornieu (soit 14 km).

La jonction Dornieu-Groslée nécessite des études complémentaires, notamment environnementales.

IX - SIVOM

Par délibération le conseil municipal valide l'extension des compétences exercées par le SIVOM. En l'occurrence ce qui a trait au domaine de la construction et gestion du gymnase du collège de Briord.

X - GESTION DES AFFAIRES COURANTES

1° Labellisation Lac de Milieu

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Commission Permanente du Comité Départemental a adopté la labellisation du lac de Milieu en Espace Naturel Sensible (ENS), dans le cadre du plan nature 2016-2021.

2° Ephad

Monsieur le Maire rend compte du conseil d'administration du 25 avril 2018. Informe l'assemblée sur la présentation du projet d'établissement 2018-2022 qui comporte une réflexion sur l'augmentation de 14 à 18 places de la capacité d'accueil.

3° SIEA

Le Conseil Municipal adopte, la proposition de modification des statuts du SIEA, portant sur l'article 6 ayant trait au budget-comptabilité.

XI - DIVERS

1° Remerciements

Monsieur le Maire transmet les remerciements des associations :

- les Amis du Pays de Lhuis pour le soutien apporté par la commune lors de l'organisation de la Foire de Lhuis.
- le Raid du Bugey (Déchaine ton Cœur) pour l'implication de bénévoles locaux pour la tenue du stand de ravitaillement.

Monsieur le Maire remercie les, trop rares, personnes qui ont assuré le fleurissement des espaces de la commune.

2° Vogue 2018

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la teneur des derniers courriers échangés avec le Comité des Fêtes.

Le courrier du 26 avril 2018, adressé au Comité des Fêtes, rappelait à toutes fins utiles, que l'article 1^{er} des statuts du Comité des Fêtes de Lhuis enregistrés en sous-préfecture de Belley le 02/12/1967 mentionnait que l'association dite « COMITE DES FETES DE LHUIS » a pour but l'organisation des fêtes et loisirs de la commune de Lhuis.

Le conseil municipal s'interroge sur le « bon sens » du projet du Comité des Fêtes de tenir une manifestation du 15 août, sur une (1) journée, dans un espace privé éloigné du lieu des attractions habituelles de la Vogue de Lhuis.

Le regroupement des « forces » sur un espace commun n'est-il pas une condition nécessaire pour garder une attractivité à cet évènement festif et répondre aux attentes des visiteurs (enfants, adolescents, parents et grands-parents accompagnant)

Les forains, parties prenantes et acteurs habituels depuis des décennies de la vogue du 15 août à Lhuis ayant reçu, en copie, le courrier adressé au Comité des Fêtes, ceux-ci ont demandé à rencontrer les responsables du Comité des Fêtes.

3° Elagage des haies

Monsieur le Maire rappelle, à nouveau, que les propriétaires/locataires ont obligation de couper/tailler les haies, arbres, qui bordent les voies communales ou rurales et avancent sur l'emprise publique.

4° Demande d'un local communal

Le Conseil Municipal donne son accord à l'Association Solidarité Migrants Bugey-Sud pour utiliser une pièce du bâtiment des associations, le jeudi de 18h à 19 heures pour une réunion hebdomadaire de contacts.

5° Demande de location d'un pré communal, en Charantonod

Faite par des résidents intermittents pour faire pâturer des chevaux.

Une proposition de bail de location à 1,50 €/are sera adressée aux demandeurs.

6° Engrangeons la Musique

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte afin de sécuriser la Place de la Mairie lors de la manifestation du week-end de Pentecôte, de contribuer au coût de mise en place d'éléments de protection.

7° Etude sur une possibilité d'accueil/installation d'un médecin roumain

Sur le territoire d'action de l'Association Santé Vous Bien 01 (de Serrières-de-Briord à Saint-Benoît).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Maires du territoire ont été sollicités pour étudier la proposition d'installation d'un médecin roumain sur le territoire ci-dessus mentionné, en déficit de praticiens.

Les échanges/concertations se poursuivent entre les différentes parties prenantes.

8° Divagation de chats

Des habitants de la commune, et notamment de la rue du Ruel, ont fait part au Maire de leur exaspération due à la prolifération et à la divagation de nombreux chats dans les rues, espaces/lieux publics, les cours, chemins d'accès et jardins privés qui sont souillés par les déjections animales.

De plus ces chats divagant en grand nombre et s'attroupant sur les voies de circulation les risques d'écrasement de ces animaux et d'accidents de circulation sont réels.

Monsieur le Maire s'est à nouveau adressé aux services de l'Etat concernés (sous-préfecture et services vétérinaires de la DDPP) afin qu'il soit mis fin à cette situation portant atteinte à l'hygiène et à la sécurité.

Séance levée à 23h Compte-rendu co rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

Informations générales

Rappel aux usagers de la déchetterie de Lhuis

Mise en place d'un nouveau mode d'accès à la déchèterie de Lhuis à partir du 15 juin 2018. Inscription obligatoire auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain :

Deux possibilités d'inscription :

- sur le site de la CCPA → www.cc-plainedelain.fr
- formulaire papier à disposition en mairie

Relevés des compteurs d'eau

Le relevé des compteurs d'eau potable sera réalisé par les employés communaux du **28 mai au 15 juin**.

Il est rappelé que l'accès aux compteurs devra être assuré.